

Assemblée générale

Projet de procès-verbal

Mardi 20 septembre 2022 (13h30 – 16h45 CEST)

NH Bruxelles UE Berlaymont

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (16.09.21) : adopté

Priorités de la Commission européenne

- **Présentation des priorités du marché par Carmen Preising, Chef de cabinet adjoint, Cabinet du Commissaire Virginijus Sinkevičius (Environnement, Océan, Pêche)**

Carmen Preising (Commission européenne) a exprimé son admiration envers le travail produit par le MAC. Mme Preising a rappelé le contexte général des travaux de la Commission : les priorités ont changé en 2019 avec le Pacte Vert européen, qui a conduit à la publication de plusieurs stratégies importantes (par exemple, la stratégie De la ferme à la table, la Stratégie en faveur de la Biodiversité, Plan d'action Zéro Pollution). Même si un gros travail a déjà été fait au niveau des priorités clés pour la pêche et l'environnement, il reste encore à faire, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en cours. Ainsi, Mme Preising a fait appel au soutien du Conseil et du Parlement. En raison du contexte actuel et de l'augmentation des prix, certains appellent à un moratoire sur les nouvelles législations pour éviter de faire peser une charge supplémentaire sur l'industrie. Cependant, la Commission estime que cette crise ne doit pas servir de prétexte à l'inaction : il faut trouver un équilibre entre les mesures d'urgence et la nécessité de continuer à mener à bien le programme européen du Pacte Vert, car le secteur alimentaire dépend d'une nature préservée et saine.

Mme Preising a souligné le rôle majeur que jouent les océans et le milieu marin dans le Pacte Vert européen, car ils sont essentiels pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, bien qu'ils soient simultanément soumis à de nombreux impacts. Elle a reconnu que les océans et les aliments bleus ne sont pas suffisamment pris en compte dans les agendas politiques et a appelé les membres du MAC à continuer à attirer l'attention sur cette question. La base de toutes les politiques de la Commission relatives aux aliments bleus est la volonté d'assurer la bonne santé des stocks, tout en réduisant la dépendance de l'Europe face aux importations. Dans ce contexte, le Pacte Vert pour l'UE et la stratégie "De la ferme à la table" ont pour objectif de faire évoluer les modes de production et de consommation des citoyens européens. La priorité pour la Commission est de déployer les différentes initiatives issues de la stratégie "De la ferme à la table". Le principal défi est



le développement de l'aquaculture durable, qui devrait être soutenu par les orientations en matière d'aquaculture et la stratégie sur les algues.

Mme Preising a déclaré que le cadre pour un système alimentaire durable "change la donne", car il aura un impact important sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. L'analyse d'impact a été reportée à 2023, ce qui compliquera grandement la tâche des colégislateurs qui ne pourront pas mener à bien cette initiative avant la fin du mandat de la Commission. La Commission étudie la meilleure façon d'assurer la cohérence entre toutes les initiatives, afin d'éviter toute confusion pour le consommateur.

Enfin, Mme Preising a mentionné les rapports sur le fonctionnement de la PCP et de l'OCM ainsi que le Plan d'Action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins, en précisant que la Commission travaille toujours sur ces dossiers. Par ailleurs, elle a souligné, au nom du Commissaire Sinkevičius, l'importance des Conseils Consultatifs, et a invité les membres à faire part de toute possibilité d'amélioration de leur fonctionnement.

- **Échange de points de vue**

Le Président a souligné que, bien que l'industrie soit la plupart du temps disposée à aborder la question de la durabilité, elle n'a pas les moyens de mettre en œuvre de telles mesures. Le principal défi est de trouver comment couvrir les coûts de la durabilité.

Pim Visser (VisNed) a souligné l'importance de l'engagement des parties prenantes, insistant sur le fait qu'il s'agit du meilleur remède contre le populisme. M. Visser a pris l'exemple de la taxonomie, affirmant que les parties prenantes de la pêche essaient de s'impliquer depuis des années et ont toujours été exclues. M. Visser a également appelé à une révision de la PCP, notamment pour aborder la question de l'obligation de débarquement.

Pedro Luis Casado López (OPP80) s'est interrogé sur la priorité de la Commission à réduire les importations de produits de la pêche, compte tenu de son récent acte d'exécution interdisant les engins de pêche de fond en dessous de 400 mètres de profondeur dans 87 Espaces Marins Vulnérables (EMV). M. Casado López a expliqué que l'industrie faisait de son mieux pour améliorer le caractère durable de ses activités en promouvant des méthodes d'efficacité énergétique et en utilisant des engins de pêche plus sélectifs. Il a ajouté que ces réglementations étaient contre-productives. Selon lui, les pertes de production seront remplacées par une augmentation des importations.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a indiqué soutenir l'idée d'une plus grande information des consommateurs et de prix plus justes pour les pêcheurs grâce à de meilleures normes de commercialisation. Mme Vulperhorst a rappelé que les produits de la pêche peuvent présenter des avantages pour le climat par rapport aux produits carnés. Mme Vulperhorst a demandé comment il serait possible de garantir que l'initiative du cadre pour un système alimentaire durable soit adaptée au secteur de la pêche.



Patrick Murphy (IS&WFPO) a exprimé des doutes sur le fondement scientifique de la décision de fermer les zones de pêche en dessous de 400 mètres de profondeur. M. Murphy a déclaré qu'une telle décision aurait des effets désastreux sur les pêcheurs, même s'ils font de leur mieux pour améliorer la durabilité. M. Murphy a appelé à un soutien européen pour les pêcheurs, faisant valoir que le prix du carburant a été multiplié par quatre depuis qu'il a commencé à pêcher, alors que le prix du poisson est resté le même. Il a exprimé son soutien aux mesures environnementales mais a insisté sur le fait que de moins en moins de jeunes s'intéressent à la pêche. Il a demandé comment la Commission pouvait inverser ce phénomène.

Sean O'Donogue (KFO) a souhaité savoir comment les critères relatifs à la taille et à la qualité s'intégreraient dans le cadre des normes de commercialisation. En ce qui concerne la guerre en Ukraine et la crise énergétique, M. O'Donoghue a salué la réaction rapide et efficace de la Commission, mais a demandé si de nouvelles mesures énergétiques seraient présentées dans les prochains mois. M. O'Donogue a souligné l'excellente coopération entre le MAC et la DG MARE mais a regretté que ce ne soit pas le cas avec d'autres DG. Il a demandé le soutien de la DG MARE à ce sujet.

Bruno Guillaumie (EMPA) s'est dit déçu que le secteur conchylicole n'ait pas été mentionné par Mme Presiging. M. Guillaumie a rappelé qu'il y a quarante ans, l'UE produisait deux fois plus de mollusques qu'aujourd'hui. Il a appelé à une législation plus complète, à une PCP ambitieuse et à une stratégie maritime globale pour l'Europe.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que le principal défi était de garantir un prix équitable pour les produits de la pêche, ce qui peut être fait grâce à la sensibilisation des consommateurs. Mme Álvarez Blanco a expliqué que les consommateurs sont perdus en ce qui concerne la valeur et le prix des produits de la mer. Elle s'est dite déçue qu'actuellement, les pêcheurs déploient des efforts pour se conformer au règlement, mais qu'ils ne sont pas récompensés, les consommateurs se tournant vers des produits moins chers et moins durables.

Carmen Preising (Commission européenne) a expliqué que les enquêtes d'opinion montrent que, pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour la durabilité. Elle a reconnu que le contexte actuel n'aide pas les consommateurs à choisir des produits durables car ceux-ci sont plus chers, mais elle a rappelé que cette crise est temporaire. Selon elle, il y aurait encore beaucoup à faire pour mettre en avant les avantages des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Mme Preising a demandé l'aide des Conseils Consultatifs pour expliquer les politiques de la Commission : les mesures prises en faveur de la durabilité font partie d'une transition qui est nécessaire. Les représentants du secteur devraient mieux expliquer aux parties prenantes l'objectif des mesures. La Commission prend au sérieux la consultation des parties prenantes.

En ce qui concerne les EMV, la Commission a l'obligation légale d'examiner chaque année les avis les plus récents : si ceux-ci préconisent un changement ou une adaptation, la Commission les suivra. Mme Preising a souligné que les données scientifiques sont l'une des pierres angulaires des politiques de la Commission. Elle a convenu que la fermeture de ces zones de pêche aux engins de fond aura



des conséquences économiques, bien que la Commission attende toujours de recevoir les chiffres exacts à ce sujet de la part des États membres concernés, mais elle a néanmoins précisé que la protection des EMV est nécessaire pour s'assurer que ces zones ne disparaîtront pas, et pour garantir les fondements des pêches futures. Les membres du MAC ont été une nouvelle fois appelés à faire comprendre aux parties prenantes que la Commission ne veut pas pousser les pêcheurs vers la sortie : Mme Preising a souligné le rôle essentiel de la communication pour s'assurer que tout le monde comprenne que la Commission souhaite assurer un avenir durable aux pêcheurs. Le FEAMPA pourrait être utilisé pour venir en aide aux pêcheurs dans cette transition.

Mme Preising a reconnu que la Commission pourrait inclure les produits de la pêche et de l'aquaculture de manière plus explicite dans ses politiques et ses communications. Elle a encouragé les membres à encourager et à faire pression sur les autres services de la Commission afin de tenir compte de la pêche et de l'aquaculture dans les différentes initiatives, notamment auprès de la DG SANTE.

Concernant la taxonomie, Mme Preising a reconnu l'importance de veiller à la présence de toutes les parties prenantes et a affirmé que la Commission souhaite que la pêche soit prise en compte. Il est important pour la Commission de recevoir des données et des contributions des parties prenantes et des États membres.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a ajouté que son unité, à savoir MARE A4, suit attentivement le marché pour évaluer l'impact de la crise. M. Nikolian a rappelé que, jusqu'en 2021, le secteur se trouvait dans une bonne situation en termes de bénéfices économiques. En ce qui concerne la révision du cadre des normes de commercialisation, l'évaluation a montré des lacunes quant aux aspects de durabilité dans la chaîne de valeur.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- **Présentation de la 35ème session du COFI (5-9 septembre 2022) et du rapport SOFIA 2022 par Marcio Castro de Souza, Senior Fishery Officer (Questions liées au commerce), FAO**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Marcio Castro de Souza (FAO) a énuméré tous les sujets liés au MAC qui ont été abordés lors des réunions de septembre 2022 et qui présentent également un intérêt pour la FAO :

- Initiative visant à interdire les produits issus du travail forcé : La FAO a reçu un mandat pour travailler sur un guide destiné au secteur privé, ayant pour but d'aider celui-ci à se conformer à la législation internationale existante.
- Accords commerciaux et instruments de politique commerciale : La FAO rassemblera des données sur ces éléments du point de vue de la pêche et de l'aquaculture.
- Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche : La FAO soutient l'OMC dans la mise en œuvre de l'accord et fournira une assistance directive aux pays.
- BBNJ : la FAO prend part aux discussions à New York.



M. Castro de Souza a présenté les principaux éléments du rapport 2022 sur la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA pour "State of World Fisheries and Aquaculture" en anglais), qui donne un aperçu de la situation du secteur et aborde des sujets d'actualité. En 2022, la production a été en constante augmentation, et les produits de la pêche et de l'aquaculture n'ont cessé de jouer un rôle essentiel dans les systèmes alimentaires. L'aquaculture est considérée comme une réponse potentielle à la croissance démographique et à la demande de protéines dans le monde, même s'il reste des problèmes à résoudre en matière de durabilité. Dans de nombreux pays en voie de développement, on observe une tendance à adopter des habitudes plus saines en matière de consommation de poisson et de protéines. Dans le même temps, la surpêche, la pollution et la mauvaise gestion continuent d'accélérer l'épuisement des ressources marines dans de nombreux pays. L'état des stocks mondiaux a connu une baisse en termes de durabilité, mais on constate toutefois une augmentation des stocks durables débarqués, ce qui signifie que les espèces commerciales sont de plus en plus durables. Cependant, la surcapacité reste un problème dans de nombreux pays. La pêche à petite échelle est également mentionnée dans le rapport SOFIA : elle est décrite comme étant un élément essentiel de la production mondiale de produits de la pêche et de l'aquaculture, d'autant plus qu'elle est très ouverte en termes de participation des pays en développement et des femmes. Sur le plan statistique, l'aquaculture est devenue une part importante de la production de poisson. Selon les prévisions en matière de production, l'aquaculture devrait continuer à augmenter considérablement, tandis que les pêches de capture resteront dans la même moyenne. Pour ce qui est des exportations mondiales, la pêche et l'aquaculture représentent l'équivalent du bœuf, du porc et de la volaille réunis. 37% de la production de poisson entre sur les marchés internationaux. Les principaux exportateurs sur ce marché sont la Chine, la Norvège, le Vietnam et le Chili. Les États-Unis sont les principaux importateurs, suivis par la Chine. Les principales espèces commercialisées sont les poissons à nageoires, le saumon, les crevettes, les calamars et le thon.

M. Castro de Souza a ensuite présenté les principaux résultats de la 35ème réunion du Comité des Pêches (COFI). Le COFI est un organisme de discussion politique qui réunit des politiciens, avec l'appui de deux sous-comités (sur le commerce du poisson et sur l'aquaculture). Ces sous-comités sont en charge des discussions techniques qui précèdent la prise de décisions politiques au sein du Comité. De nombreux domaines sont couverts par la réunion du COFI : le rapport général du commerce de la production, les instruments de la FAO, la pêche artisanale, la biodiversité, etc. Lors de la 35ème réunion, la décision a été prise de créer un nouveau sous-comité sur la gestion des pêches, qui traitera des questions relatives à la gestion et à la pêche INN. Les membres ont également approuvé les nouvelles orientations volontaires pour le transbordement, et ils ont travaillé sur l'aide au développement de l'aquaculture mondiale et sur les orientations pour une aquaculture durable, qui seront probablement approuvées en mars. Une attention toute particulière a été accordée à la pêche artisanale ainsi qu'aux processus de coordination régionale en matière de gestion des pêches. En effet, les ORGP ont gagné en importance avec l'accord de l'OMC.

- **Échange de points de vue**

Daniel Voces (Europêche) a souhaité savoir d'où vient l'augmentation de la production aquacole. M. Voces a également mentionné la COP15 de la CITES et la proposition du Panama consistant à inclure



plusieurs familles de requins dans l'annexe II. Il s'est demandé dans quelle mesure le rapport SOFIA de la FAO serait inclus dans les négociations de la CITES. Enfin, il a insisté sur une meilleure implication du travail de la FAO dans les négociations BBNJ.

Bruno Guillaumie (EMPA) a demandé si la FAO a développé des processus ou des outils permettant de valoriser les services écosystémiques, ainsi que des recommandations sur le développement conjoint de l'aquaculture offshore et de l'éolien.

Marcio Castro de Souza (FAO) a expliqué que la FAO a réalisé une étude portant sur les fausses idées qu'ont les consommateurs à propos des produits aquacoles en Europe¹. L'Asie, l'Amérique latine (Équateur, Brésil, Chili) et l'Amérique centrale (Honduras) sont des fournisseurs de plus en plus importants de produits aquacoles, tandis que la Chine joue un rôle très important dans le retraitement du poisson.

Concernant la CITES, M. Castro de Souza a expliqué que la FAO publie un rapport avant chaque réunion afin d'apporter les éléments scientifiques nécessaires. Lors de la dernière réunion de la CITES, l'inscription de certaines espèces a été très controversée, notamment pour certains requins. La FAO espère que le nouveau sous-comité sera en mesure d'accélérer le nombre de rapports techniques sur les questions spécifiques de la CITES. Pour ce qui est des BBNJ, la FAO fait également de son mieux pour apporter son point de vue.

En ce qui concerne le développement conjoint de l'aquaculture et de l'éolien offshore, la FAO a essayé, il y a quatre ans, d'aborder tous les services associés à la pêche et à la production aquacole : c'était l'un des domaines les plus compliqués pour obtenir des données. La FAO essaie toujours de déterminer comment les services associés peuvent augmenter la valeur du secteur ; les recherches sont en cours à ce sujet.

Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)

- **Présentation des priorités, des résultats attendus et du budget par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général.**

Le Secrétaire général a rappelé que le Comité Exécutif a examiné le projet de programme de travail lors de la réunion du 7 juillet 2022. Le document a été soumis à la Commission. Le projet de programme de travail comprend les différentes priorités, les engagements en termes de résultats et les dates des réunions. Le Secrétaire Général a expliqué que les priorités pour l'année 7, du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, étaient les suivantes :

- La stratégie "De la ferme à la table", qui est divisée en différentes initiatives :
 - Élaboration d'un plan d'urgence pour garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires
 - Élaboration du code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables

¹ <https://www.fao.org/in-action/globefish/publications/details-publication/en/c/360636/>



- Révision des normes de commercialisation de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture
- Révision des règles d'information aux consommateurs (étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur le devant de l'emballage, indication obligatoire de l'origine pour certains produits)
- Révision du programme de promotion de l'UE en faveur des produits agricoles et alimentaires
- Proposition de cadre législatif pour les systèmes alimentaires durables (y compris une proposition de cadre pour l'étiquetage des aliments durables et les modalités de définition de critères obligatoires pour l'achat d'aliments durables).
- Évaluation et révision de la législation existante en matière de bien-être animal
- Initiatives législatives pour renforcer la coopération des producteurs primaires afin de soutenir leur position dans la chaîne alimentaire et initiatives non législatives pour améliorer la transparence
- Proposition de Directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises
- Renforcement de la coopération pour faire appliquer les règles du marché unique et lutter contre la fraude alimentaire
- Révision du cadre juridique du système scolaire de l'UE
- Proposition d'objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE
- Révision des règles de l'UE sur les matériaux en contact avec les aliments.
- Les perturbations du marché, notamment la pandémie de Covid-19 et l'invasion russe en Ukraine.
- Accords commerciaux et instruments de politique commerciale : au cours de l'année 6, le premier Groupe de Discussion sur le Commerce a préparé un rapport sur les instruments de politique commerciale existants de l'UE et a rédigé un avis sur l'amélioration des données commerciales. Un nouveau Groupe de Discussion sur le Commerce sera mis en place au cours de l'année 7.
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et gouvernance mondiale.
- EUMOFA : le MAC a toujours suivi les travaux de l'EUMOFA et continuera à fournir des avis, notamment sur la base du rapport annuel sur le marché du poisson.
- Obligation de débarquement : la Commission établit un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, qui se fonde sur les informations fournies par les États membres et les CC. Le MAC ne fournit pas d'informations sur la mise en œuvre sur le terrain, mais se concentre sur l'impact socio-économique sur le marché, notamment les possibilités de commercialisation des captures inférieures aux tailles minimales de conservation et les segments du marché. Le Groupe de Travail 1 traite de cette question chaque année.
- Le CSTEP fournit un rapport annuel sur la flotte de pêche, un rapport bisannuel sur le secteur de l'aquaculture et un rapport bisannuel sur l'industrie de transformation du poisson. Le MAC s'engage à essayer d'être représenté en tant qu'observateur aux réunions du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP, et à fournir un retour à la Commission sur tout rapport pertinent.
- Justification des allégations environnementales et RCEP dans le cas des produits de la mer non transformés.
- Taxonomie de l'UE.



Les recommandations suivantes devront être établies : le nouveau programme de travail de l'EUMOFA, le rapport sur l'obligation de débarquement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'information aux consommateurs, le rapport annuel sur les flottes de pêche, la pêche INN, les initiatives de la stratégie "De la ferme à la table", le rapport sur l'aquaculture économique et la proposition législative relative aux cadres de normes marines. Le MAC devra fournir au moins 50 % de ces résultats.

Les réunions se tiendront en janvier, mars (en ligne), mai et septembre, probablement à Bruxelles.

Le Secrétaire Général a ensuite informé les membres que M. Panos Manias ne travaillait plus pour l'EBCD. Des entretiens sont en cours pour sélectionner un nouveau responsable financier.

Le Secrétaire Général a également présenté le budget. Le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'année 7 s'élève à 344 204,80€, répartis comme suit :

- 137 040,00 € pour le personnel (le Secrétaire Général pour 100% de son temps ; l'assistant du Secrétaire Général pour 40% de son temps ; et le responsable financier pour 20% de son temps)
- 62 526,00 € pour la participation aux réunions (frais de voyage des membres, du Secrétariat et des experts invités)
- 40 404,00 € pour l'information et la préparation des réunions (salles de réunion, déjeuners, dîners, etc.)
- 20 054,80 € pour les frais de fonctionnement
- 76 600,00 € pour l'interprétation et la traduction
- 7 580,00 € pour d'autres contrats (services externes et auditeur externe).

Le Secrétaire Général a rappelé que la Commission avait pour objectif de réduire les frais de voyage, ce qui explique la faible réduction du budget par rapport aux années précédentes.

La répartition des recettes est prévue comme suit :

- 294 204,80 € de contribution financière de la Commission européenne
- 14 000,00 € de contribution financière des États membres
- 36 000,00 € de contribution financière des membres, dont :
 - 11 400,00 € de l'Assemblée générale (57 membres)
 - 8 400,00 € du Comité exécutif (21 membres)
 - 16 200,00 € de la part des membres du Groupe de Travail (54 membres).

- **Approbation du programme de travail et du budget annuel**

L'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et le budget pour l'année 7 (2022-2023).

Groupe de travail

- **Rapport de Sean O'Donoghue, Président du Groupe de Travail 1**



Sean O'Donogue (KFO) a indiqué que le Groupement de Travail 1 (GT1) a produit une quantité importante de travail au cours de l'année et a l'intention de poursuivre dans cette voie. Les travaux ont été menés sur les sujets suivants :

- La pandémie de COVID-19
- La guerre en Ukraine
- Le rapport sur le fonctionnement du règlement OCM, en collaboration avec le Groupe de Travail 3
- Le rapport sur le fonctionnement du règlement relatif à la PCP.
- L'EUMOFA, par l'identification de suggestions de sujets d'études
- Le rapport économique annuel du CSTEP sur le rapport de la flotte
- La révision des orientations et des bonnes pratiques en matière de Plans de Production et de Commercialisation, qui sera proposée au Comité Exécutif pour adoption prochainement
- L'obligation de débarquement, qui a eu peu ou pas d'impact du point de vue du marché
- Le Tourteau et la mise en place d'un nouveau Groupe de Discussion
- Les programmes opérationnels du FEAMPA : la Commission devrait fournir un aperçu de tous les programmes opérationnels lors de la prochaine réunion.

M. O'Donoghue a conclu que, dans l'ensemble, le GT1 avait fait du bon travail, même si le temps était parfois insuffisant pour aborder tous les sujets.

- **Rapport de Pierre Commère, Président du Groupe de Travail 2**

Pierre Commère (ADEPALE) a rappelé que le Groupe de Travail 2 (GT2) porte sur les flux commerciaux, la compréhension du marché et son fonctionnement. Les principaux sujets sur lesquels le WG2 a travaillé sont les suivants :

- Présentation du CSTEP sur l'industrie de transformation : Le GT2 va rédiger un avis sur une meilleure collecte des données.
- Instruments de politique commerciale : des avis ont été adoptés sur les statistiques et les mesures des différents instruments de politique commerciale. D'autres instruments de politique commerciale devaient être abordés à l'avenir. Le GT2 a également travaillé sur l'impact d'autres règlements relatifs au commerce, tels que la pêche INN. Une présentation a eu lieu sur ce sujet et des avis ont été rédigés.
- L'interdiction des produits issus du travail forcé.
- Les restrictions aux flux commerciaux, telles que les barrières sanitaires.

M. Commère a souligné qu'en 2023, les travaux porteront notamment sur l'impact du contrôle des pêches et de la traçabilité sur le commerce, ainsi que sur l'accord de pêche de l'OMC.

- **Rapport de Benoît Thomassen, Président du Groupe de Travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a expliqué que le Groupe de Travail 3 (GT3) a couvert un large éventail de sujets. Des avis ont été élaborés sur le fonctionnement de la PCP, les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE, la consultation publique sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, la législation de l'UE sur le bien-être animal, les règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (ainsi que la



création d'un Groupe de Discussion), et les niveaux maximums de sulfates présents dans les crustacés. Des projets d'avis sont en cours sur le cadre pour un système alimentaire durable et sur l'initiative "Donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique".

Le Président a remercié les Présidents des Groupes de Travail et les membres pour leur travail. Le Président a souligné l'importance d'éviter de surcharger l'ordre du jour des réunions.

Programme de travail de l'année 6 (2021-2022)

- **Mise à jour sur les priorités et les résultats attendus par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire Général a rappelé les priorités de l'année 6 (2021-2022) :

- Travaux en cours :
 - Révision du Règlement relatif au Contrôle des pêches : la dernière mise à jour a été fournie en septembre 2021. Dès qu'il y aura des résultats tangibles des trilogues, le MAC rédigera un avis de suivi.
 - Système informatique des captures : ce dossier est lié au contrôle des pêches. Avis à rédiger une fois que les dispositions sur l'utilisation obligatoire seront publiées.
 - Priorités de financement du FEAMPA : des échanges ont eu lieu avec l'Espagne en janvier, avec la Pologne en mai. D'autres échanges sont prévus avec les Etats membres ainsi qu'avec la Commission en janvier 2023.
- Stratégie "De la ferme à la table" :
 - Systèmes Alimentaires Durables : un avis a été adopté le 15 février 2022.
 - Législation sur le bien-être animal : un avis a été adopté le 30 mars 2022.
 - Position des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire : aucun nouveau travail n'a eu lieu.
 - Cadre de gouvernance d'entreprise : l'initiative a été examinée lors de la réunion du GT2 en janvier 2022.
 - Règlement INCO (règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires) : l'avis a été adopté le 30 mars 2022.
 - Fraude alimentaire : aucun nouveau travail n'a eu lieu.
 - Régime scolaire de l'UE : le sujet a été abordé dans le cadre de l'avis sur la valeur sanitaire et environnementale des produits de la pêche et de l'aquaculture.
 - Objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE : un avis a été adopté le 30 mars 2022.
- Accords commerciaux et instruments de politique commerciale :
 - Des échanges de points de vue avec la Commission ont eu lieu lors de toutes les réunions du GT2.
 - L'avis sur l'accord de libre-échange UE-Ukraine a été adopté en octobre 2021.
 - L'avis sur l'amélioration des données dans les instruments de politique commerciale a été adopté en mars 2022.



- Cadre des normes de commercialisation :
 - Un avis sur l'incorporation des aspects de durabilité a été adopté le 15 octobre 2021.
 - Un échange de points de vue avec la DG MARE a eu lieu lors de la réunion du GT1 de septembre 2022.
- Pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée) et gouvernance mondiale :
 - Un avis conjoint MAC-CC pour la Pêche Lointaine concernant les pavillons de complaisance a été adopté le 8 octobre 2021.
 - Un échange de points de vue a eu lieu avec la DG MARE lors de la réunion du GT2 de mars 2022.
 - Plusieurs présentations ont été faites par des ONG à propos du système de cartons de l'UE, de la flotte hauturière chinoise et des contrôles à l'importation.
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
 - Un échange de points de vue a eu lieu avec la DG MARE lors de la réunion du GT1 de mars 2022.
 - Un projet d'avis comportant une suggestion d'étude de l'EUMOFA (aquaculture) est en cours d'élaboration au sein du GT1.
- Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) :
 - Un échange de points de vue avec la DG MARE a eu lieu lors de la réunion du GT2 de janvier 2022.
 - La publication de l'évaluation et du document de travail des services est toujours en attente.
- Informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires : Un avis basé sur la consultation publique de la Commission a été adopté le 30 mars 2022.
- Technologies de transmission des données dans la chaîne d'approvisionnement : un webinaire conjoint MAC-CC Mer du Nord-CC EOS a eu lieu en décembre 2021. Le rapport du webinaire a été publié le 18 janvier 2022.
- Obligation de débarquement : un avis sur la mise en œuvre de 2021 a été adopté le 28 avril 2022.
- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) :
 - Une présentation du rapport économique annuel de la flotte de pêche a eu lieu lors de la réunion du GT1 de janvier 2022 et lors de la réunion du GT1 de septembre 2022.
 - Une présentation du rapport économique 2022 sur l'industrie de la transformation du poisson a eu lieu lors de la réunion du GT2 de septembre 2022.
 - L'avis sur le rapport économique annuel 2022 sur la flotte de pêche de l'UE a été adopté le 25 mai 2022.
 - Des représentants du MAC ont participé en tant qu'observateurs aux réunions du CSTEP.
- Règles sanitaires et d'hygiène : un avis sur les niveaux de sulfite présents dans les crustacés a été adopté le 28 juillet 2022.
- Justification des allégations écologiques :
 - Un Groupe de Discussion sur les Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits pour les poissons marins a été établi.
 - L'avis sur les RCEEP pour les poissons de mer a été adopté le 25 mai 2022.



- Donner au consommateur les moyens de la transition écologique : un avis sur la fixation d'exigences minimales pour les logos et les labels de durabilité était en cours d'élaboration au sein du GT3.
- Autres travaux :
 - Des avis sur le fonctionnement du règlement relatif à la PCP ont été adoptés le 23 mars 2022.
 - Un avis sur le fonctionnement du règlement OCM a été adopté le 30 mars 2022.
 - Un avis sur la taxonomie est en cours d'élaboration au sein du GT2.

Le Secrétaire Général a conclu que l'année 6 avait été une année ambitieuse et productive. En termes de résultats, le MAC n'a pas respecté tous ses engagements, car certains sujets dépendaient des avancées législatives au sein des institutions européennes.

- **Mise à jour des comptes**

Le Secrétaire Général a indiqué qu'au moment de la réunion, sur les 345 400 € prévus au budget, le MAC avait dépensé 271 301,03 € (71%), dont :

- 125 590,90 € pour le personnel
- 18 357,09 € pour la participation aux réunions, ce qui était considérablement inférieur aux dépenses prévues compte tenu de l'organisation de réunions hybrides.
- 45 036,50 € pour l'information et la préparation des réunions, soit un montant supérieur aux prévisions en raison de l'organisation des réunions hybrides mentionnées.
- 18 658,16 € pour les frais de fonctionnement
- 50 739,03 € pour l'interprétation et la traduction
- 12 162,55 € pour les autres contrats, dont des coûts imprévus pour la mise à jour du site Internet.

Le montant dépensé augmentera en fonction des coûts liés à l'organisation des réunions de septembre 2022, tels que les remboursements de frais de voyage et la traduction de documents. Les coûts liés au personnel et aux opérations seront également maintenus. Il est prévu que 86 % du budget soit dépensé.

En termes de recettes, au cours de l'année 6, le MAC a reçu 22 000 € de contributions financières des États membres. Après plusieurs années sans contribution, l'Irlande a exceptionnellement contribué à hauteur de 8 000 €. Les cotisations des membres sont restées équivalentes à celles des années précédentes, soit environ 17 000,00 €.

Le Président a demandé des informations sur l'argent non dépensé dans le budget.

Le Secrétaire Général a expliqué que les nouvelles règles financières n'étaient pas encore applicables au financement de l'année 6. En conséquence, la plupart des fonds non dépensés seront reversés à la Commission, tandis qu'une petite partie restera sur le compte bancaire du MAC. Cette somme pourrait être utilisée en cas d'urgence ou pour de futures dépenses non remboursables. Le Secrétaire général a également expliqué que la prochaine année opérationnelle suivrait la nouvelle approche forfaitaire. La Commission fournira le financement et, si 50 % des objectifs sont atteints, le MAC



conservera la totalité du financement et n'aura pas à rendre compte des dépenses. Par souci de transparence, le Secrétariat continuerait à assurer la comptabilité ainsi qu'un audit annuel externe.

Sean O'Donogue (KFO) a demandé des informations sur la gestion des finances compte tenu du départ de M. Manias de l'EBCD.

Le Secrétaire Général a indiqué que M. Manias assisterait le Secrétariat, notamment pour la clôture des comptes de l'année 6, jusqu'à ce qu'un remplaçant soit sélectionné par l'EBCD.

Présidents, Vice-Présidents et Comité Exécutif

- **Information sur les nominations du Président, des Vice-Présidents, des Présidents des Groupes de Travail et du Comité Exécutif pour la période 2023-2026 par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général.**

Le Secrétaire Général a rappelé que le Comité Exécutif est nommé tous les trois ans par l'Assemblée Générale et que la période actuelle des postes de direction arrivait à son terme. En janvier 2023, l'Assemblée générale devra décider de nouvelles nominations pour ces postes de direction. Il a encouragé les membres à ouvrir des discussions sur ces candidatures. Le Secrétaire Général a rappelé les règles pour les nominations, notamment l'accord sur la répartition des 25 sièges du Comité Exécutif :

- Le secteur disposerait de 60% des sièges, ce qui correspond à 15 sièges répartis de la manière suivante :
 - Producteurs primaires (secteur des captures) : 5 sièges
 - Producteurs primaires (aquaculture) : 2 sièges
 - Transformateurs, commerçants, fournisseurs et détaillants : 7 sièges
 - Travailleurs (syndicats) : 1 siège
- Groupes d'Autres Intérêts, tels que les ONG environnementales et de développement, les organisations de consommateurs, et autres, pour occuper les 10 autres sièges restants.

Pour la période 2020-2023, la répartition des sièges au sein du Comité Exécutif était la suivante :

- Chaîne d'approvisionnement de valeur (60%)
 - Producteurs primaires (Captures) : EAPO, Europêche, COPA-COGECA, VisNed, Pêcheurs de Bretagne.
 - Producteurs primaires (aquaculture) : EMPA, FEAP
 - Transformateurs, commerçants, fournisseurs, détaillants : AIPCE, CEP, European Fishmeal, EuroCommerce, FRUCOM, CONXEMAR, ANFACO-CECOPESCA
 - Travailleurs (Syndicats) : ETF
- Groupes d'Autres Intérêts (40%) : MSC, Oceana, WWF, ClientEarth, EJF, Good Fish (4 sièges vacants)

Le Secrétaire Général a indiqué qu'un appel à candidatures serait lancé dans les prochaines semaines.



Le Secrétaire Général a rappelé que le Président du MAC, qui est le Président de l'Assemblée Générale et du Comité Exécutif, doit être nommé par consensus à l'Assemblée Générale pour trois ans. Le Vice-Président du MAC est nommé par le Comité Exécutif parmi les membres. La pratique établie était d'avoir deux Vice-Présidents. Selon les nouvelles règles de fonctionnement des Conseils Consultatifs, si le Président est issu d'une organisation du secteur, l'un des Vice-Présidents doit alors être issu d'une association représentant les Groupes d'Autres Intérêts. Les Présidents et Vice-Présidents des Groupes de Travail ont également été nommés pour trois ans. Les représentants des secteurs votent pour les sièges détenus par le secteur, tandis que les représentants des Groupes d'Autres Intérêts votent pour les sièges détenus par les Groupes d'Autres Intérêts. Ainsi, les Groupes d'Autres Intérêts n'auront pas à voter lors de la réunion de janvier 2023, puisqu'il y aura moins de candidats que de sièges au Comité Exécutif.

Questions diverses

Aucune.

Draft



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Louvrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Andrea Albertazzi	European Transport Workers' Federation (ETF)	Membre
Anna Boulova	FRUCOM	Membre
Batuhan Özcelik	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs Producers Association (EMPA)	Membre
Carmen Preising	European Commission	Expert
Christine Absil	Good Fish	Membre
Els Bedert	EuroCommerce	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / Visfederatie	Président
Jaroslav Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council	Membre
Juan Manuel Trujillo Castillo	European Transport Workers' Federation (ETF)	Membre
Juana Maria Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre
Marcio Castro de Souza	Food and Agriculture Organisation (FAO)	Expert
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Noémie Jegou	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO) / Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Sergio López García	OPP Puerto de Burela	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	CONXEMAR	Membre

